



CFDT



SNE-FSU



CGT

Motion CFDT, SNE-FSU, CGT
« sur l'organisation et les moyens de mise en œuvre des programmes d'investissements d'avenir confiés à l'ADEME »
– Comité d'Entreprise du 14 décembre 2010 –

Les élus CFDT, SNE-FSU et CGT du CE ont décidé de voter contre le projet d'organisation et les moyens de mise en œuvre des programmes d'investissements d'avenir confiés à l' ADEME pour plusieurs raisons :

- L'absence d'évaluation de l'impact de ce programme sur les moyens humains à mobiliser dans les différentes unités techniques (services centraux et directions régionales) pour assurer la mise en œuvre de celui-ci en appui à la DIA. Nous ne pouvons que constater l'insuffisance des moyens humains confiés à l'ADEME pour la gestion des programmes eu égard au montant financier important –2 850 M€ sur 10 ans– se répartissant comme suit : véhicules du futur (1 000 M€), énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte (1 350 M€), économie circulaire (250 M€), réseaux électriques intelligents (250 M€) ;
- Le constat dans le projet d'organisation présenté que « conformément à la convention dite « de moyens » entre l'État et l'agence, le plafond d'emploi de l'ADEME sera diminué de 25 ETP¹ à partir de 2014 », alors que le programme est censé durer jusqu'à 2020 et donc que l'encadrement notamment technique ne saurait être diminué en cours de route. Les élus demandent le maintien de tous les postes ;
- Si nous concevons que la nouvelle DIA² puisse être située à Paris (son directeur et les responsables de programmes), nous ne pouvons accepter que les équipes de la DEP³, du fait de la création des nouveaux postes, soient éclatées alors que les services concernés sont essentiellement basés à Valbonne ou à Angers.

¹ *Équivalent temps plein*

² *Direction des investissements d'avenir*

³ *Direction exécutive des programmes*